



Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 28
Date de la convocation : 1^{er} juin 2010

N° 125

L'an deux mille dix et le sept du mois de juin, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, MM BOUISSEREN, CAPRON, Mmes RAMON BOTONNET, CARRETIER, M. CARILLO, Mlle VAN ELST, MM SAUVAN, GRÉPINET, TALBOT, FÉVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, M. SAVY.

PROCURATIONS : Mme ALQADI NASSAR en faveur de M. CARILLO
M. PAUL en faveur de Mme GAUZY CHABLE
Mme FONS VINCENT en faveur de Mme ROMÉRO
M. LE NGUYEN en faveur de M. COMBE
M. PLANCHERON en faveur de M. FÉVRIER

ABSENTE : Mme CONFAIS

Vœu en soutien à la mobilisation pour la libération d'Hervé GHESQUIERE et Stéphane TAPONIER, journalistes de France 3, otages en Afghanistan

Rapporteur : Madame le Maire

Considérant :

Que deux journalistes de France 3, Hervé GHESQUIERE ET Stéphane TAPONIER, ainsi que leurs trois accompagnateurs afghans, sont retenus en otage par les talibans, quelque part en Afghanistan, depuis le 29 décembre 2009 et que cette situation n'a que trop duré

Que les familles des deux journalistes n'en peuvent plus d'attendre, ainsi que leurs proches, qu'il y a lieu d'entendre leur angoisse, de les soutenir dans ce moment difficile

Que leur situation tient au simple fait d'avoir exercé leur métier de journaliste, fait leur travail sur le terrain, et que c'est tout à leur honneur ainsi qu'à celle de leur profession d'avoir ainsi agi

Qu'il faut tout faire pour que le sort d'Hervé GHESQUIERE et Stéphane TAPONIER ne tombe pas dans l'oubli

Le Conseil municipal se prononce pour le soutien à la mobilisation en faveur d'Hervé GHESQUIERE et Stéphane TAPONIER, ainsi que de leurs trois accompagnateurs afghans,

Soutien les initiatives du Comité de soutien pour la libération de Stéphane et d'Hervé, de Reporters sans frontières et du Club de la Presse du Languedoc Roussillon en ce sens,

Demande solennellement au gouvernement français de tout mettre en œuvre pour permettre la libération de tous les détenus au plus vite,

Demande aux radios et télévisions publiques de diffuser régulièrement le décompte des jours de détention avec le rappel des noms des détenus

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Madame le Maire à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 9 Juin 2010
et publication
le 9 Juin 2010